

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4378)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 46

présenté par

Mme Bagarry, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Taché, Mme Forteza, Mme Gaillot et
Mme Cariou

ARTICLE 3

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Y est joint l'avis du Conseil d'État sur ce projet de loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reprend l'article 17 de la proposition de loi n° 492 du Sénat visant à joindre l'avis rendu par le Conseil d'État sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale de l'année au projet de loi concerné lors de son dépôt à l'Assemblée nationale.